



AVIS PUBLIC
Dépôt du rôle triennal d'évaluation
2021-2022-2023

Avis aux contribuables de la Municipalité de Bégin, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, de ce qui suit :

1. Le rôle triennal d'évaluation foncière (2021-2022-2023) vient d'être déposé par la MRC du Fjord-du-Saguenay. Ce rôle D'évaluation été en vigueur pour son premier exercice financier en 2021. Les contribuables peuvent consulter ce rôle d'évaluation à l'hôtel de ville au 126, rue Brassard, pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h ;
2. Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.
3. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :
 - être déposée avant le 1^{er} mai 2021 ;
 - être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

MRC du Fjord-du-Saguenay
3110, boul. Martel
St-Honoré, Québec G0V 1L0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Bégin ce 28^e jour du mois de septembre deux mille vingt.

Secrétaire-Trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 28^e jour du mois de septembre 2020, à l'entrée du Centre municipal et en publiant une copie dans un bulletin d'information municipale distribué gratuitement à chaque résidence de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de septembre deux mille vingt.

Secrétaire-trésorière et directrice générale